

## POURQUOI ?

Tous les 2 ans, l'entretien professionnel est un rendez-vous obligatoire entre vous et vos salariés Si ce rendez-vous est nécessaire pour les salariés, il permet également à l'employeur de : mettre en place une stratégie de formation , cibler les compétences, faire évoluer les salariés et partager la stratégie de développement de l'entreprise.

## OBJECTIFS :

- ⇒ Différencier entretien d'évaluation et entretien professionnel
- ⇒ Mettre en place l'entretien professionnel dans l'entreprise
- ⇒ Conduire l'entretien professionnel

## LES PLUS :

Une **formation pratique** : chaque participant repart avec sa « boîte à outils »

Une **formation active et opérationnelle** : échanges sur les bonnes pratiques, mises en situation, ...



### DATE DE FORMATION :

5 septembre 2024

- TARIF : 245€ net
- DUREE : 1 jour

**Prise en charge par CONSTRUCTYS (salariés) et FAFCEA (TNS) nous consulter.**

Entreprise : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

N° de SIRET : ..... NAFA : .....

Portable : ..... Email : .....

### PARTICIPANTS :

Nom Prénom	N° de sécurité sociale	Date de naissance	Statut: Chef d'Entreprise, Gérant-salarié, Salarié, Conjoint

Cachet de l'entreprise et signature

Date :

### À VOTRE ÉCOUTE :

Audrey SIGNORELLI – Conseillère formation  
formation@capeb10.fr 03 25 76 27 80



**BULLETIN À RETOURNER À LA CAPEB DE L'AUBE, ACCOMPAGNÉ D'UN CHÈQUE  
DU MONTANT TTC À L'ORDRE DE MANESOLIS.**

